



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900645-20220324-DE_45_2022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 24 mars de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 18/03/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, Isabelle CLEMENT, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : CHANTREAU Katell, pouvoirs à KERVAREC Ronan
GUILLEMOT André, pouvoirs à JAFFRY Bernard
TANGUY Christine, pouvoirs à POULMARC'H Bertrand
LAOUENAN – LE LEC Françoise, pouvoirs à TILLIER Dominique
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique

Excusé : ABGUILLERM Christian

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

Délibération N° DE 45-2022

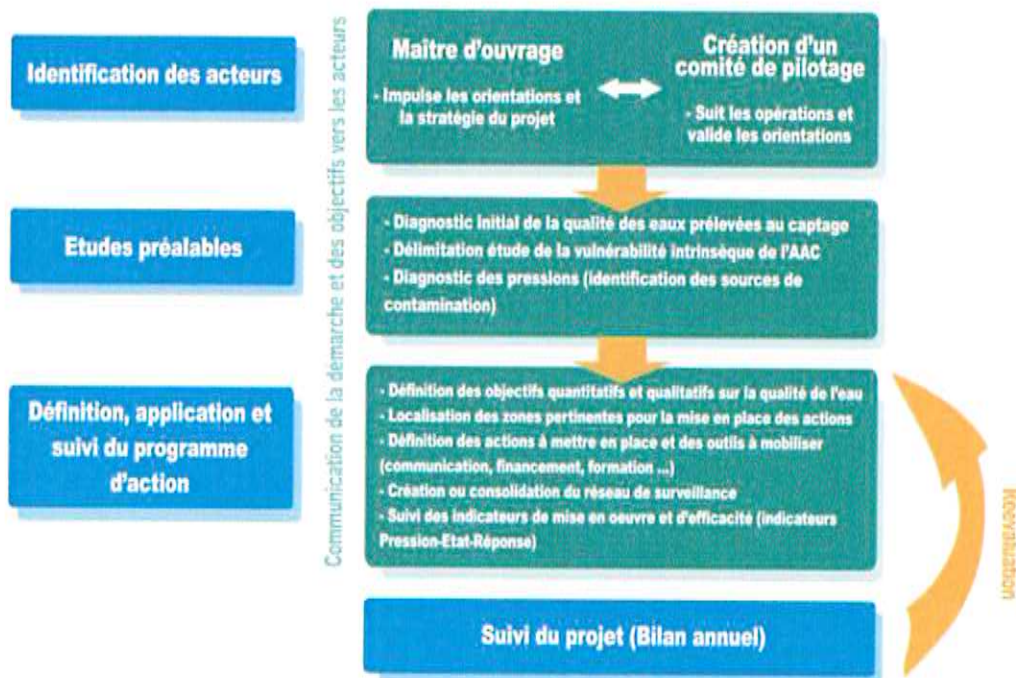
Objet : Demande de subvention pour une étude du diagnostic des pressions sur les aires d'alimentation de captage de Kerstrat et de Kergaoulédan (Pouldergat)

Rapporteur : Hugues TUPIN

L'arrêté préfectoral N°2020304-0003 portant délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage d'eau potable de Kergaoulédan à Pouldergat a été approuvé le 30 octobre 2020.

L'arrêté préfectoral portant délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage d'eau potable de Kerstrat à Pouldergat sera signé d'ici l'été 2022, après avis du CODERST.

La prochaine étape réglementaire prévoit la réalisation d'un diagnostic de toutes les pressions (identification des sources de contaminations agricoles et non agricoles).



Le but de ce diagnostic des pressions est de définir un plan d'actions, en concertation avec les parties prenantes pour réduire le taux de nitrates et les taux de pesticides dans les eaux souterraines.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du SPIC Eaux et Assainissement du 7 mars 2022,

Vu l'avis favorable du bureau du 14 mars 2022,

Il est proposé :

- D'approuver la réalisation de ce diagnostic,
- D'autoriser la demande de subvention auprès des partenaires financiers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 24 mars 2022.

Le Président,

Philippe AUDURIER

